

## PROCES-VERBAL

### Conseil d'administration du mardi 23 Janvier 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le dix-huit janvier, s'est réuni dans la salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, vice-président du CCAS.

#### ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,

#### ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,
- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département,

ONT ETE AFFICHEES  
LES DELIBERATIONS  
N° 1 à 14  
en Mairie,  
à FOUGERES,  
le 26 janvier 2024  
Le Maire,

Louis FEUVRIER

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Madame GROUS Laetitia, Responsable service action sociale insertion,
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

Le quorum est atteint.

C VINCENT donne pouvoir à MM SIMON, M MILESI à S BOUDET et R BUFFET à P DUFEU.

**Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

- 
1. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
  2. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : MEDIATION A LA CONSOMMATION DE L'UNA
  3. INHUMATION DES PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES DE FOUGERES (INFORMATION) / DECISION
  4. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES
  5. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : DEVIS DUERP
  6. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : AVENANT CPOM
  7. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : UTILISATION DE LA VIDEO SURVEILLANCE CHEZ LES USAGERS
  8. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : REVISION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
  9. RESTAURANTS SCOLAIRES DES ECOLES PRIVEES (AIDE AUX FAMILLES) ACTUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE
  10. RESTAURANTS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE MONTAUBERT (AIDE AUX FAMILLES) ACTUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE
  11. ENGAGEMENT DE LA RESIDENCE HENRI REBUFFE DANS LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS : « PROGRAMME ESMS NUMERIQUE – PHASE GENERALISATION » – MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISE) COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTE (REFERENCEE SEGUR) - ESMS NUMERIQUE BRETAGNE — GRAPPE OMEGA 56 ».
  12. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : CONVENTION GCS ACHAT AVEC L'UNA
  13. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : SERVICE AUTONOMIE QUELLE POSITION
  14. SERVICE PERSONNEL DU CCAS : BILAN INTERMEDIAIRE DE L'EXPERIMENTATION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS
  15. QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la conseil d'administration du 4 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le vice-président annonce aux administrateurs la naissance d'Olivia, fille de la directrice du CCAS.

## **1 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE**

La note est présentée au conseil d'administration. La responsable de service ASI explique que cette convention vise à établir un partenariat entre les signataires dans le but de permettre au CCAS de Fougères de bénéficier du service de conseil en énergie et développé par L'ALE DU PAYS DE FOUGERES. Ce service lui permettra d'engager le CCAS de Fougères vers son objectif de réduction des consommations d'ici à 2030.

En contrepartie du service assuré par l'ALE du Pays de Fougères, CCAS de Fougères sera facturée des sommes suivantes :

- Une participation fixe en contrepartie des missions fixes 1, 2 et 3 décrites à l'article 2 de la présente convention, assurées annuellement :
  - En 2024 : **4 005,00 €HT** correspondant à 9 jours de travail au tarif journalier de 445,00€HT.
  - En 2025 : **2 750,10 €HT** correspondant à 6 jours de travail au tarif journalier de 458,35€HT.
  - En 2026 : **2 832,60 €HT** correspondant à 6 jours de travail au tarif journalier de 472,10€HT.
- En cas de renouvellement tacite pour une durée de 3 ans les tarifs seront les suivants :
  - En 2027 : **2 917,56 €HT** correspondant à 6 jours de travail au tarif journalier de 486,26€HT.
  - En 2028 : **3 005,10 €HT** correspondant à 6 jours de travail au tarif journalier de 500,85€HT.
  - En 2028 : **3 095,28 €HT** correspondant à 6 jours de travail au tarif journalier de 515,88€HT.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **2 - SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : SERVICE DE MEDIATION A LA CONSOMMATION DE L'UNA**

La note est présentée au conseil d'administration.

La responsable de service ASI explique que la mise en place du dispositif de médiation de la consommation est obligatoire pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux dont les structures d'aide à domicile.

Pour les structures, les frais comprennent :

- les frais d'adhésion de 45 €,
- des honoraires pour le traitement de chaque dossier litigieux (30 € par dossier),
- des éventuels frais de déplacement du médiateur,
- l'étude de recevabilité est gratuite.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **3 - SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION : INHUMATION DES PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES DE FOUGERES**

La décision est présentée au conseil d'administration.

Une consultation a été réalisée auprès de prestataires. A l'issue de celle-ci, il a été décidé de confier à l'entreprise OGF (Pompes funèbres et marbrerie Le Gal), 27 rue Alfred de Musset à FOUGERES, l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes de FOUGERES.

Les administrateurs prennent acte de la décision.

### **4 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

La note est présentée au conseil d'administration.

La responsable de service ASI explique que l'analyse de pratiques est un outil qui permet aux professionnels d'échanger collectivement sur leur activité afin de trouver des solutions aux problématiques qu'ils rencontrent quotidiennement.

Elle précise que les agents des résidences ne prendront pas part à ce dispositif cette année, pour que d'autres agents puissent en bénéficier à leur tour. La mise en place de groupes de travail pourrait être proposée.

Pour l'année 2024, il est proposé d'organiser 6 périodes d'interventions constituées de 2 fois 4 groupes de travail (cadres intermédiaires et adjoints administratifs, administratifs, action sociale – animateurs et agents de résidences ainsi que les équipes du SSIAD et du SAAD). Ces groupes seront animés par 3 intervenants pour un montant total de 10 438 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **5 - SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : DEVIS DUERP / RPS**

La note est présentée au conseil d'administration.

La responsable de service ASI explique que le document unique d'évaluation des risques professionnels – DUERP - est un document qui doit être régulièrement mis à jour (au moins une fois par an, procédure obligatoire).

La réunion de lancement a eu lieu ce jour, entre le COPIL, Mr BITEAU et Mme GESZLAFF – psychologue du travail et responsable qualité de vie au travail (CDG 35). Deux devis ont été établis et se chiffrent à 2 050 € et 2 100 € (RPS – risques psycho-sociaux) soit un total de 4 150 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **6 - SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : AVENANT CPOM**

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président explique que la convention s'inscrit dans la perspective du futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS de FOUGERES et le Département d'Ille-et-Vilaine pour la période 2024-2028. Afin de ne pas générer d'interruption des versements dans l'attente de la négociation du CPOM, la convention vient définir le montant du forfait global provisoire.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **7 - SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : UTILISATION DE LA VIDEO SURVEILLANCE CHEZ LES USAGERS (INFORMATION)**

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président explique que dans le cadre de ses missions, un agent du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CCAS, a rapporté que le logement d'un usager était équipé d'un système de vidéosurveillance. A cet effet, un courrier a été adressé aux usagers afin de rappeler que ces équipements aussi utiles soient-ils, ne doivent en aucun cas être utilisés pour porter atteinte à la vie privée du personnel intervenant à domicile ni à leur droit à l'image.

Les administrateurs prennent acte de la situation.

## **8 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : REVISION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (INFORMATION)**

La note est présentée au conseil d'administration.

La responsable du service ASI indique qu'il est proposé de se conformer à la réglementation concernant la tenue des registres.

Les administrateurs prennent acte de la décision.

## **9 - RESTAURANTS SCOLAIRES DES ECOLES PRIVEES (AIDE AUX FAMILLES) ACTUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE**

La note est présentée au conseil d'administration

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **10 - RESTAURANTS SCOLAIRES DE L'ECOLE DE MONTAUBERT (AIDE AUX FAMILLES) ACTUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE**

La note est présentée au conseil d'administration

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **11 - SERVICE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES : ENGAGEMENT DE LA RESIDENCE HENRI REBUFFE DANS LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS : « PROGRAMME ESMS NUMERIQUE – PHASE GENERALISATION » – MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISE) COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTE (REFERENCÉE SEGUR) - ESMS NUMERIQUE BRETAGNE — GRAPPE OMEGA 56 ».**

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président explique que le CCAS s'engage dans l'appel à projet ESMS Numérique qui sera lancé par l'ARS Bretagne en 2024 et porté par le collectif « ESMS NUMERIQUE BRETAGNE — GRAPPE OMEGA 56 ».

Dans ce cadre, le CCAS s'engage à déployer le dossier usager informatisé (DUI) dans le sens du virage du numérique selon les objectifs du Ségur et à mettre en œuvre le dossier de l'utilisateur informatisé tant du point de vue des délais, des cibles d'usages du DUI et des services socles, que de l'organisation retenue dans le dossier d'appel à candidature en cours de préparation.

Au sein de la structure, le référent projet désigné est M. MORVAN — Responsable des RPA.

Il est à noter que dans le cadre de ce projet, le DUI choisi par l'ensemble des partenaires aura à respecter les objectifs nationaux du volet numérique de la loi « Ma Santé 2022 » qui veut, à terme, notamment créer un espace numérique individuel pour chaque usager dans un espace numérique sécurisé.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **12 – SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : CONVENTION GCS ACHAT AVEC L'UNA**

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président explique qu'à la demande de ses adhérents, UNA Bretagne a validé son adhésion au GCS Achat Santé Bretagne au nom des adhérents, afin qu'ils puissent bénéficier des marchés proposés par le GCS. Les coûts d'accès aux marchés resteront à la charge des structures.

Le montant de la cotisation d'UNA Bretagne dépendra du nombre de structures souhaitant adhérer au Groupement conformément à l'accord établi.

Il est proposé d'adhérer pour un montant de 200 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **13 - SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : SERVICE AUTONOMIE QUELLE POSITION (INFORMATION)**

Monsieur le vice-président rappelle le contexte.

Depuis 2023, des services autonomie à domicile (SAD) sont progressivement créés pour permettre de simplifier le parcours des usagers, en ayant un seul interlocuteur pour leurs besoins d'accompagnement à domicile.

Les services autonomie à domicile vont se créer peu à peu en remplacement des SAAD, SSIAD et SPASAD existants.

Le service autonomie à domicile a pour mission d'organiser l'accompagnement à domicile :

- pour aider les usagers dans les activités et tâches quotidiennes (s'habiller, faire les courses, préparer les repas, ...)
- et pour répondre à leur besoin de soins infirmiers réguliers (pansements, injections, ...).

Il assure également une mission de prévention et de soutien auprès des aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de sensibilisation à la bientraitance auprès des professionnels et de lutte contre la maltraitance des personnes accompagnées.

Le SAAD ou le SSIAD qui accompagnent les usagers au quotidien vont continuer de répondre aux besoins d'aide et de soins. Progressivement, leur dénomination va changer. Ils deviendront des services autonomie à domicile proposant à la fois de l'aide et des soins à domicile.

Monsieur le Vice-Président rappelle que les services du SSIAD et du SAAD n'interviennent pas sur le même territoire. Il précise que le SAAD interviendrait uniquement chez les patients suivis par le SSIAD. Il considère qu'il est important de décloisonner les domaines sanitaire et social.

Une courrier sera adressée à l'ARS ainsi qu'au département afin de connaître les conditions de financement et leurs évolutions.

La responsable du service ASI rappelle également l'entrée en vigueur de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) qui oblige les structures à disposer de flottes de véhicules électriques.

Monsieur le vice-président précise que les Admr devront également s'adosser à un SSIAD pour pouvoir poursuivre leur activité.

Les administrateurs prennent acte.

## **14 - SERVICE PERSONNEL DU CCAS : EXPERIMENTATION DE LA SEMAINE DES 4 JOURS**

La note est présentée au conseil d'administration.

La responsable du service ASI précise que de nouveaux horaires sont mis en place (élargissement) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30 du lundi au vendredi.

Elle précise que ce dispositif n'engendre pas de départition quant aux rendez-vous.

Un bilan sera prochainement effectué.

## **15 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le vice-président informe les administrateurs que la mise de la téléassistance sera prochaine effective. Un courrier va être adressé aux résidents pour les en informer.

Il indique également qu'un vigile sera présent dès demain au sein de la structure suite à des menaces conférées à l'encontre d'un agent.

La séance est levée à 19h45.


### **Pour rappel :**

	<u>Commission Solidarités Sociales</u>	<u>Conseil d'Administration</u>
<u>FEVRIER</u>	<b>Le Lundi 19/02 à 18h30</b>  Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	 <b>Changement de lieu</b> <b>Le mardi 27/02 à 18h30</b> Salle N°1 Les Ateliers 9 rue des freres Deveria 35300 Fougères
<u>MARS</u>	<b>Le mardi 12/03 à 18h30</b> Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	<b>Le lundi 25/03 à 18h30</b>  Maison de quartier des Cotterets rue de Saint-Lô 35300 Fougères

<u>AVRIL</u>	<b>Le mardi 16/04 à 18h30</b> Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	<b>Le mardi 23/04 à 18h30</b> Maison de quartier des Cotterets rue de Saint-Lô 35300 Fougères
<u>MAI</u>	<b>Le mardi 14 Mai à 18h30</b> Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	<b>Le mardi 28 Mai à 18h30</b> Maison de quartier des Cotterets rue de Saint-Lô 35300 Fougères
<u>JUIN</u>	<b>Le lundi 10/06 à 18h30</b>  Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	<b>Le mardi 25/06 à 18h30</b> Maison de quartier des Cotterets rue de Saint-Lô 35300 Fougères

La prochaine date du prochain conseil d'administration est fixée au :

**Conseil d'Administration**  
**Mardi 27 Février 2024**

A 18 H 30 

**Salle N°1 les Ateliers**  
**9 rue des Frères Devéria**  
**35300 FOUGERES**